

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance mardi 26 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de Prunay-Cassereau, sous la présidence de Monsieur Éric BARDET, le Maire.

Date de convocation : 15/11/2024

Date d'affichage : 07/10/2024

Présents : M. BARDET Éric, M. DOUBLET Benoît, M. FRAIGNE Teddy, M. HABOLD Christian Me HAMARD Sylvie M. MOTHERON Philippe, M. RICHARD Louis (arrivé à 19h40 – point 33/2024), M. SUY Loïc, Me VÉRON Stéphanie

Absents excusés : M. JARDIN Christian (pouvoir à M. HABOLD Christian), M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. BARDET Eric), Me RAIMBAULT Joëlle (pouvoir à VÉRON Stéphanie)

Nombre d'élus : En service 12, présents 12, Votants : 12

Secrétaire de séance : M. DOUBLET Benoît

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h12

Le Maire ouvre la séance à 19 h12 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies. Il donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2024 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1

Ordre du jour

FINANCE :

- Admission en non-valeur
- Modification délibération n°18/20254 - modification des conditions de taux de l'emprunt
- Ouvertures de crédits et autorisation de dépenses d'investissement sur 2025
- Subventions :
 - Voirie : Dotation Départementale de Solidarité Rurale (D.D.S.R)
 - Maison des associations 2025 :
 - Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R / D.S.I.L)
 - Conseil Régional de Solidarité Territoriale (C.R.S.T)
 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E)
 - CARSAT
 - Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (FACIL)

Questions diverses

29-2024

FINANCES : DÉCISION BUDGÉTAIRE / ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture (voir ci-dessous) de la liste des redevables et des motifs d'irrecouvrable. Le montant total de ces pertes s'élève à 110,80€ (cent dix euros et quatre-vingts cents).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter ces produits irrecouvrables en non-valeur.

EXERCICE 2018

- n°262 / la poste frais de fonctionnement 48 €

EXERCICE 2022

- n° 211 / cantine scolaire 55,20 €

- n° 416 / cantine scolaire 7,60 €

DM n° 01/2024

Dans la section fonctionnement :

Prélèvement d'une somme de 110,80 € sur le compte D022 (dépenses imprévues)

Ouverture de crédit sur le compte D6541 (créances admises en non-valeur) d'un montant de 110.80 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30-2024

FINANCES : FINANCES / DÉCISION BUDGÉTAIRE / MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 18/2024 - MODIFICATION DES CONDITIONS DE TAUX DE L'EMPRUNT

2

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 18/2024 portant sur les conditions de taux de l'emprunt.

Lors du conseil municipal en date du 25/04/2024 il avait été approuvé l'achat d'un nouveau tracteur et le choix s'est porté sur l'entreprise Chesneau avec le modèle John Deere 6100 M pour 100.000 € H.T avec une reprise de 13.500 € en réalisation un emprunt directement avec l'entreprise selon les modalités suivantes

Durée : 7 ans

Taux d'emprunt : 3,57 %

1^{ère} échéance 11.353 €/an et les suivantes 14.184 €/an.

PROPOSITION :

Après avoir demandé à l'organisme prêteur de préciser dans les contrats, les conditions de taux de l'institution en vigueur à la date d'établissement de la convention :

Emprunt : 103.800 € H.T

Durée : 82 mois

Taux d'emprunt 3,46 % à taux fixe

1^{er} échéance : 3.591,53 € trimestrielle et les suivantes : 4.190,11 € / trimestre et la dernière 4.190,28 €

Frais de dossier : 200 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31-2024

FINANCES : DÉCISION BUDGÉTAIRE / OUVERTURE DE CRÉDIT ET AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS SUR 2025

I- Contexte :

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, «l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

II- Propositions :

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élèvent au total de 336.684,06 € non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de 84.171,016 € (soit 25% de 336.684,06 €).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite d'un montant de 84.171,016 €, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre	Imputation	Nature dépenses	Montant
Chapitre 20	20311	Honoraires	35.000,00 €
Chapitre 21	2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	49.171,01 €
		TOTAL	84.171,01 €

3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32-2024

FINANCES : SUBVENTION / VOIRE : DOTATION DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ RURALE (D.D.S.R)

Le Maire propose, pour l'année 2025 et dans la continuité de l'entretien de la voirie, d'attribuer les travaux de Voirie à la DDSR.

Il est proposé de :

Solliciter la subvention « Dotation Départementale de Solidarité Rurale » auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher concernant le projet dénommé ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33-2024

FINANCES : SUBVENTION / MAISON DES ASSOCIATIONS DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)

Depuis plus d'un an, le projet de la maison des Associations s'est construit. Pour l'année 2025, ce sera le projet principal.

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Le budget des travaux s'élève approximativement à 441.078 € TTC (367.565,00 € HT €)

ESTIMATIF APPROXIMATIF	TTC	HT
TRAVAUX :	369 360, 00 € TTC	307.800,00 € HT
Option	33.450,00 € TTC	27.875,00 € HT
HONORAIRES	33.000,00 € TTC	27.500,00 € HT
DÉPENSES DIVERSES À PRÉVOIR	5.268 € TTC	4.390,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	441.078 € TTC	367.565,00 € HT

Il est proposé de :

Solliciter la subvention « Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux » auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher concernant le projet dénommé ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

[34-2024](#)

FINANCES : SUBVENTION / MAISON DES ASSOCIATIONS CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (C.R.S.T)

Depuis plus d'un an, le projet de la maison des Associations s'est construit. Pour l'année 2025, ce sera le projet principal.

Le budget des travaux s'élève approximativement à 441.078 € TTC (367.565,00 € H.T)

4

ESTIMATIF APPROXIMATIF	TTC	HT
TRAVAUX :	369 360, 00 € TTC	307.800,00 € HT
Option	33.450,00 € TTC	27.875,00 € HT
HONORAIRES	33.000,00 € TTC	27.500,00 € HT
DÉPENSES DIVERSES À PRÉVOIR	5.268 € TTC	4.390,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	441.078 € TTC	367.565,00 € HT

Il est proposé de :

Solliciter la subvention « Contrat Régional de Solidarité Territoriale (C.R.S.T) auprès de la Région Centre Val de Loire concernant le projet dénommé précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

[35-2024](#)

FINANCES : SUBVENTION / MAISON DES ASSOCIATIONS CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (C.R.T.E)

Depuis plus d'un an, le projet de la maison des Associations s'est construit. Pour l'année 2025, ce sera le projet principal.

Le budget des travaux s'élève approximativement à 441.078 € TTC (367.565,00 € HT)

ESTIMATIF APPROXIMATIF	TTC	HT
TRAVAUX :	369 360, 00 € TTC	307.800,00 € HT
Option	33.450,00 € TTC	27.875,00 € HT
HONORAIRES	33.000,00 € TTC	27.500,00 € HT
DÉPENSES DIVERSES À PRÉVOIR	5.268 € TTC	4.390,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	441.078 € TTC	367.565,00 € HT

Il est proposé de :

Solliciter la subvention Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E) auprès de la Région Centre Val de Loire concernant le projet dénommé précédemment.

- ***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

36-2024

FINANCES : SUBVENTION / MAISON DES ASSOCIATIONS : CARSAT

Depuis plus d'un an, le projet de la maison des Associations s'est construit. Pour l'année 2025, ce sera le projet principal.

Le budget des travaux s'élève approximativement à 441.078 € TTC (**367.565,00 € HT**)

ESTIMATIF APPROXIMATIF	TTC	HT
TRAVAUX :	369 360, 00 € TTC	307.800,00 € HT
Option	33.450,00 € TTC	27.875,00 € HT
HONORAIRES	33.000,00 € TTC	27.500,00 € HT
DÉPENSES DIVERSES À PRÉVOIR	5.268 € TTC	4.390,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	441.078 € TTC	367.565,00 € HT

Il est proposé de :

Solliciter la subvention CARSAT auprès de l'Assurance Retraite du Centre Val de Loire concernant le projet dénommé précédemment.

- ***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

5

36-2024

FINANCES : SUBVENTION / MAISON DES ASSOCIATIONS : FONDS D'AIDE COMMUNAUTAIRE AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX

Depuis plus d'un an, le projet de la maison des Associations s'est construit. Pour l'année 2025, ce sera le projet principal.

Le budget des travaux s'élève approximativement à 441.078 € TTC (**367.565,00 € HT**)

ESTIMATIF APPROXIMATIF	TTC	HT
TRAVAUX :	369 360, 00 € TTC	307.800,00 € HT
Option	33.450,00 € TTC	27.875,00 € HT
HONORAIRES	33.000,00 € TTC	27.500,00 € HT
DÉPENSES DIVERSES À PRÉVOIR	5.268 € TTC	4.390,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	441.078 € TTC	367.565,00 € HT

Il est proposé de :

Solliciter la subvention Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (FACIL) auprès de la Communauté d'Agglomération de Territoires Vendômois concernant le projet dénommé précédemment.

- ***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

* * * *

Affaires diverses :

Personnel : M. DOUBLET Benoît demande comment va se passer le recrutement pour le remplacement de Stéphane LEROUX qui part à la retraite – été 2025. Monsieur le Maire fait part que la priorité sera faite pour un recrutement d'un pompier volontaire.

RAPPEL des manifestations à venir :

- **Jeudi 28 novembre 2024 – Conseil des Maires** avec la CATV – 18h00 à la salle des fêtes
- **Samedi 7 décembre 2024 : Sainte-Barbe 2024** : toute l'équipe municipale ainsi que le personnel communal est invité à la Sainte-Barbe qu'organisent les sapeurs-pompiers de Prunay-Authon et Saint-Amand-Longpré – 16h00 à la place de l'église.
- **Samedi 14 décembre 2024 : repas des anciens à la salle** des fêtes de Prunay-Cassereau (+60 ans) à partir de 12h30 – déposer vos coupon-réponse avant le 22/11/2024
- **mardi 17 décembre 2024** : Clipclap 41 avec la **projection d'un film « l'appel de la forêt » à 20 h 00** à la salle des fêtes.
- **Vendredi 20 décembre 2024 – Vœux du Maire** – 19 h 00 à la salle des fêtes avec projection de la vidéo du dernier Prunaystival.
- **Samedi 8 février 2025** : Concert festillésime

Questions du public :

Néant

6

Séance levée à 20h22

A Prunay-Cassereau,
Le 29/11/2024
Le Maire
Éric BARDET